

**Vœu intersyndical présenté par les élus de la FSU, de la FNEC-FP-FO,
du SGEN-CFDT, du SNALC et de l'UNSA au CSA SD du jeudi 16 mars 2023**

Les élus de la FSU, de la FNEC-FP-FO, du SGEN-CFDT, du SNALC et de l'UNSA expriment leur désaccord avec les suppressions de postes envisagées dans le second degré pour le département des Yvelines.

Seulement deux créations de postes sont prévues pour la rentrée 2023. Nous dénonçons les suppressions de postes de CPE ou leur transformation en postes à complément de service. Le redéploiement en lieu et place de véritables créations détériore les conditions de travail et le suivi éducatif des élèves. Aucune création de poste de Psy-En n'est prévue et les moyens continuent à manquer pour la médecine scolaires, le service social en faveur des élèves et les services administratifs et la direction des établissements.

Pourtant, les effectifs en collège continuent d'augmenter (+472 élèves). En lycée les effectifs baissent enfin après plusieurs années de hausse des effectifs (-283 élèves). Créer plus de postes aurait permis de réelles améliorations des conditions de travail des personnels et de favoriser les apprentissages des élèves par une baisse des effectifs par classe et un taux d'encadrement plus favorable.

Nous dénonçons tout particulièrement les 17 suppressions de postes de technologie liées à la décision prise sans concertation de supprimer la technologie en 6ème. De toute évidence, cette décision a été pilotée par des impératifs budgétaires et des décisions de ressources humaines (suppressions d'emplois et pénurie de professeurs de technologie) avant toute considération pédagogique.

Si l'essentiel des postes qu'il est prévu de supprimer, quelle que soit la discipline, concerne des postes vacants, certains emplois étaient occupés par des personnels TZR, contractuels ou stagiaires. Leur suppression actera donc bien une baisse du taux d'encadrement dans les établissements, et la dégradation des conditions de travail pour les personnels (recours accru aux heures supplémentaires, pressions exercées via le pacte pour effectuer des remplacement de courte durée, etc.).

Le ministère aurait pu choisir de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus, en prenant des mesures pour redonner de l'attractivité à nos professions, notamment la revalorisation salariale attendue par l'ensemble de la profession. Il a préféré lui proposer le pacte, qui ne répond en rien aux attentes des personnels, ni aux besoins de l'Ecole. Le pacte va même aggraver les inégalités salariales hommes/femmes et dégrader le fonctionnement des EPLE. Nos organisations en demandent le retrait.

Nous soutenons les établissements en grève et mobilisés contre les suppressions de postes, et demandons le maintien de ces postes. Nous demandons des créations de postes d'enseignants, d'AED, d'AESH, de PSY EN, de CPE, d'infirmières, de médecins, d'assistantes sociales, de personnels administratifs et de direction, en nombre suffisant pour permettre une amélioration des conditions de travail et d'étude.

Nous demandons une réelle revalorisation de nos salaires et de nos métiers, sans contrepartie. Le ministre doit entendre les revendications et abonder les moyens à la hauteur des besoins

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le projet de créations et suppressions de postes présenté par la Direction Académique pour la rentrée 2023.